

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 23 septembre 2025, s'est réuni le Mardi 30 septembre 2025 à 18h00, à la Résidence autonomie Les 4 Vallées à Albertville, sous la présidence de François GAUDIN, Vice-Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 17

Nombre d'administrateurs représentés : 4

Administrateurs présents :

Jean-Pierre	ANDRE
Philippe	BRANCHE
Irène	CHAPUY
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
François	GAUDIN
Laurent	GRAZIANO
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Nathalie	MONVIGNIER MONNET
Patrick	POUPELLOZ
Elisabeth	REY
Claudine	RODRIGUES
André	THOUVENOT
Anaïs	TORNIER
André	VAIRETTO
Eliette	VIARD GAUDIN

Administrateurs représentés :

Sabrina BARBERO	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE
Yves BRECHE	Ayant donné pouvoir à André THOUVENOT
Naïma KIROUANI	Ayant donné pouvoir à Eliette VIARD GAUDIN
Maguy RUFFIER	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Commande publique – Convention de groupement de commandes pour les prestations de location et maintenance des systèmes d'impression et de copie de la CA Arlysère et du CIAS

Rapporteur : François GAUDIN

Le marché 2020-CAA-035 relatif aux prestations de location et maintenance des systèmes d'impression et de copie de la CA Arlysère et du CIAS prendra fin le 28 février 2026.

Afin d'assurer la continuité de cette prestation, il convient de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence en application du Code de la Commande Publique.

Par délibération en date du 25 septembre 2025, le Conseil Communautaire de l'Agglomération Arlysère proposait de lancer un marché pour les prestations de location et de maintenance des systèmes d'impression et de copie de la CA Arlysère et du CIAS.

Pour cela, il y a lieu de :

- créer un groupement de commandes, dans le respect des règles prévues par le Code de la Commande publique,
- signer une convention constitutive de groupement entre les entités juridiques.

La procédure de dévolution sera organisée en fonction des stipulations du Code de la Commande publique et des seuils de passation des marchés. Au vu des montants estimatifs, ce marché sera dévolu soit dans le cadre d'une procédure adaptée, soit dans le cadre d'une procédure formalisée.

La Communauté d'Agglomération Arlysère sera le coordonnateur du groupement et sera chargée de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de consultation et de sélection du cocontractant. Elle sera chargée de signer le(s) marché(s), de le(s) notifier et de passer le(s) avenant(s) éventuel(s).

L'exécution du (ou des) marché(s) se fera par entité. Chaque membre du groupement paiera directement au prestataire, titulaire du (ou des) marché(s) le montant du coût des prestations qu'il aura commandées.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la mise en place d'un groupement de commandes entre la CA Arlysère et le CIAS Arlysère pour les prestations de location et maintenance des systèmes d'impression et de copie ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de groupement de commandes établie selon les modalités définies ci-avant ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Pour le Président empêché
Le Vice-Président
François GAUDIN

